

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

**ABONNEMENTS**

**SUISSE** : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50)

**ÉTRANGER** : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Expédition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

**RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY**

Compte de Chèques postaux H c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

**ANNONCES (Corps 7)**

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

**Votation fédérale du 3 décembre**

Que ferons-nous le 3 décembre ? Nous nous rendrons tous aux urnes pour repousser l'initiative communiste demandant le Prélèvement sur les fortunes.

Nous voterons tous

**NON**

**Nouvelles du jour**

C'est M. Haab, président de la Confédération, qui a présidé lundi la séance d'ouverture de la Conférence de Lausanne.

Dans la séance de mardi, ont été constituées diverses commissions.

— L'investiture du nouveau calife Abd-ul-Medjid a eu lieu à Constantinople. Sauf la Turquie, les grandes nations musulmanes n'ont pas ratifié cette élection.

— En Allemagne, le Dr Cuno a constitué un ministère de transition.

Les élections au Reichstag en Haute-Silésie allemande ont donné une grosse majorité au parti du centre. Le Reichstag est définitivement constitué pour toute l'étendue du Reich et la constitution de Weimar est appliquée dans son ensemble.

— On dit qu'un groupe de financiers allemands va présenter à la commission des réparations des propositions fermes : le groupe payerait vingt milliards de marks-or, déduction faite des versements antérieurs, tant en espèces qu'en nature. En échange, il demanderait l'évacuation de la Rhénanie et l'octroi du régime de la nation la plus favorisée.

— Le vapeur « Tampolampo » a coulé dans le golfe de Californie. 70 morts.

— Les obsèques de Robert Comtesse ont eu lieu à Neuchâtel. Le Conseil fédéral était représenté par MM. Chuard et Scheurer. Discours de MM. Chuard et Renaud, président du gouvernement neuchâtelois.

**Grand Conseil**

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 1922

Président : M. M. Trottet

Sous la conduite du rapporteur, M. Alfred Pot, président de Vouvy, passe comme une lettre à la poste après doubles débats consécutifs un décret concernant le versement de subventions cantonales extraordinaires pour l'abornement des communes dont les travaux de mensurations cadastrales commencent en 1922 et 1923.

Le projet du Conseil d'Etat est motivé : par une circulaire du 10 mars 1922 du département fédéral de l'Economie publique concernant la classification de l'abornement précédant les mensurations cadastrales ; par les subventions fédérales extraordinaires accordées à ces travaux qui peuvent s'élever jusqu'à concurrence du 30 % du total des frais, y compris le 20 % du montant des salaires payés aux chômeurs occupés à l'abornement ; par les demandes des communes de Martigny-Bourg, Monthey, Loèche-Ville, Loèche-les-Bains, Sierre, Sion, Saxon, Saillon, Vouvy et Troistorrents qui ont déjà subventionné ces travaux à raison du 15 %, en vue d'obtenir une part équivalente de la Confédération, mais sous réserve que l'Etat intervienne aussi pour les alléger par une subvention de 7 1/2 %.

Ces travaux d'abornements précédant les mensurations cadastrales sont dévisés à fr. 530,030. Le subside cantonal alloué serait donc de fr. 39,752 au maximum.

**Une commune de moins**

C'est M. Crittin qui rapporte dans les débats définitifs concernant l'absorption de la minuscule commune de Gründen (50 habitants en 1920 contre 77 en 1910) qui faisait partie jusqu'ici du district de Viège (sur la rive droite du Rhône au-dessus de Baltschieder) à sa voisine plus grande d'Ausserberg située sur le même plateau mais appartenant au district de Rarogne Occidental.

Cette fusion porte atteinte à l'intégrité territoriale des districts qu'on ne peut modifier que par une loi, tandis que celle des communes peut être changée par un simple dé-

cret (art 26 de la Constitution du Valais, 1907).

La fusion de Gründen, qui n'a qu'un sommaire imposable de 154,000 fr. avec une commune voisine s'impose surtout pour de pressantes raisons économiques. L'autonomie administrative de cette commune ne peut pas être maintenue. On ne peut faire face à Gründen aux plus modiques exigences d'un ménage communal. Son assemblée primaire de neuf citoyens a dû chercher un juge de paix à Ausserberg. La réunion de Gründen à la commune de Baltschieder, du même district de Viège comme le proposait M. le préfet Petrig, se heurte à des difficultés d'ordre topographique. Les intérêts bourgeoisiaux de Baltschieder, qui a des droits sur un alpage de Gründen, seront sauvegardés. Au point de vue religieux, Mgr de Sion a détaché les fidèles de Gründen de la paroisse de Viège pour les attacher à celle d'Ausserberg. Très respectueux des intérêts de la religion, observe malicieusement M. Crittin, nous ne saurions mieux faire que suivre au temporel ce que l'évêque a cru utile de faire au spirituel.

Proposition est faite de fixer l'entrée en vigueur du décret (si c'en est un !) au 1er janvier 1923. Mais si c'est bien une loi, il faudra la sanction populaire. Il est évident que le peuple ne tient pas à se déranger pour si peu mais le conseiller d'Etat Kuntschen a des scrupules. Cependant l'opinion émise par M. Crittin et soutenue avec conviction par M. Haegler, rallie entièrement l'assemblée.

Dès aujourd'hui, on comptera une commune de moins en Valais. L'autonomie de Gründen a vécu.

**Crédits supplémentaires**

La discussion des crédits supplémentaires restés en panne au mois de mai, augmentés de ceux de novembre, donne lieu à une longue et monotone énumération coupée par ci par là de quelques incidents pittoresques. Les crédits de mai s'élevaient à fr. 85,574.60, ceux de novembre à fr. 297,045.85, bien que la commission, au nom de laquelle rapporte M. O. Maye, de Leytron, ait fait de louables efforts pour renvoyer au budget tout ce que l'on pouvait.

2000 fr. sont votés pour la plaque commémorative au cardinal Schiner. Voilà un prélat guerrier qui a coûté cher au Valais pendant sa vie et qui grève encore notre budget, quatre siècles après sa mort, murmure un député qui n'a pas le sens de la mégalomanie.

Nous ne ferons aucune critique — et pour cause ! — à un crédit de 20,000 fr. en faveur de la correction de la route de Sembrancher-Bagnes. Les routes du Simplon, de la Furka, les glissements de terrains de la route de Nendaz à Baar et à Beuson alimentent aussi les crédits supplémentaires.

Un crédit de 23,500 fr. au sujet de la régle des sels est accepté par le Grand Conseil comme une douce pilule, bien que l'avis de M. le président Trottet, lui-même, la note soit passablement salée, c'est le cas de dire.

Par contre, une note de fr. 330, en faveur de M. Favre, vétérinaire cantonal, provenant de démêlés qu'eut cet employé d'Etat avec un de ses congénères bernois, n'a pas été reconnue par la Haute Assemblée.

M. le vétérinaire cantonal payera lui-même les frais qui lui incombent en vertu de ses procès.

M. Fama, qui est un pince-sans-rire, demande si les frais de publication de la récente brochure de M. Wuilloud, attaquant quelques membres du gouvernement, sont compris dans les crédits supplémentaires ? Il paraîtrait que non. Mais on n'en est pas trop sûr.

**Pétitions**

M. Ch. Ribordy rapporte. Mme Heimgartner, veuve d'un employé d'Etat qui a travaillé pendant 25 ans à l'arsenal de Sion, obtient une pension de 50 fr. par mois.

Vient ensuite la requête de M. l'avocat Joseph de Lavallaz, accusant M. le conseiller d'Etat Troillet d'avoir commis un faux dans une pièce officielle émanant du département de l'Intérieur et relative à une affaire de contestation bourgeoise à Chamossion.

La commission concluait au rejet de la re-

quête, mais deux des meilleurs juristes et orateurs de la Haute Assemblée, MM. Etienne Dallèves et Camille Crittin, soutiennent successivement une argumentation contraire dans une intéressante dissertation. La vieille loi de 1840 sur la responsabilité des membres du Conseil d'Etat ne peut plus être invoquée à cause de la Constitution de 1907 qui ne prévoit aucune disposition analogue.

MM. Dallèves et Crittin proposent la non-entrée en matière, le Grand Conseil étant à leur avis incompétent.

M. Joseph Ribordy, président de la commission, se range volontiers à leur avis, mais M. le conseiller d'Etat de Chastonay (M. Troillet est absent) estime au contraire que les actes accomplis par un membre du Conseil d'Etat, dans l'exercice de ses fonctions, ne doivent être passibles d'attaques judiciaires que si telle est la volonté du Grand Conseil. Finalement, le renvoi au Conseil d'Etat pour étude nouvelle l'emporte par 31 voix contre 21 qui sont pour la non-entrée en matière défendue par MM. Dallèves et Crittin.

**Chômage**

Le dernier objet à l'ordre du jour était l'interpellation Dellberg relative aux travaux de chômage pour l'hiver prochain, interpellation développée devant des bancs aux deux tiers vides. M. Troillet étant absent, c'est M. de Chastonay qui répond à l'interpellant.

1. Le Conseil d'Etat est-il disposé à mettre en exécution pour notre canton, l'arrêté du Conseil fédéral du 13 octobre 1922, concernant les subsides de chômage d'automne et d'hiver pour l'année 1922-23 ?

2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à assumer la part qu'il peut mettre à la charge de la commune de domicile ?

M. Dellberg voudrait inviter le Conseil d'Etat à les mettre en pratique. M. de Chastonay fait observer à l'interpellant que dans une interpellation il ne peut que questionner le Conseil d'Etat, mais non lui dicter des instructions à suivre.

La session écourtée de novembre est close. Au revoir, en janvier !

G.

**LOUIS COURTHION**

La place nous a manqué dans le dernier numéro pour publier l'article qui suit écrit par un vieil ami de notre regretté défunt. Les renseignements biographiques qu'il contient complètent ceux que nous avons donnés à la première heure.

Né au Châble, vallée de Bagnes, en 1858, Louis Courthion y passa sa prime jeunesse. Après ses classes primaires où il se fit remarquer par sa pétulance impétueuse, il fut envoyé au collège de St-Maurice de 1871 à 1875, en vue probablement de diriger son activité future vers l'étude du droit, car il montra de bonne heure peu d'inclination pour la carrière sacerdotale qui eût sourit à sa famille.

Mais des revers de fortune, qui frappèrent le père, arrachèrent le fils au collège, lui barant à jamais la voie ouverte devant lui, le jetant à 17 ans, inexpérimenté, désemparé, seul, dans le tourbillon mouvementé de Paris !

Là le jeune homme, un peu décontenancé par une ambiance si différente du milieu familial et de la vie cloîtrée du collégien, connut toutes les amertumes du début, coupées d'illusions et de déceptions, d'espoirs et de désespérances. Il goûta même, parfois, de la vraie vie de Bohème, dont il se plaisait à me narrer les péripéties peu banales où le rire et la faim dansaient leur ronde infernale.

Employé dans un grand magasin, il interrompait sa carrière commerciale, pour laquelle il ne sentait pas d'attrait, soit par des séjours plus ou moins prolongés dans son pays, au milieu de ce bon peuple agreste qu'il aimait, soit par des voyages maritimes qui, de Marseille, le conduisaient en divers pays, en Italie, en Espagne, en Algérie, au Maroc, aux Canaries, à Constantinople, dans la Mer Noire, en Angleterre, en Amérique même.

De cette vie mouvementée, faite de contrastes et de pérégrinations, de ce contact intime avec les gens de la terre, de la cité et de la mer, il recueillit dans son esprit, naturelle-

ment observateur, une moisson de faits et d'idées, de comparaisons et de suggestions qui devait faire de lui l'écrivain réaliste et le journaliste documenté dont nous déplorons la perte aujourd'hui.

C'est à Paris même que Louis Courthion débuta dans le journalisme. Il rédigea vers 1890 la « Croix Fédérale », organe de la Colonie suisse. Il fut reporter au « Figaro », au « XIXe Siècle », au « Rappel ».

Rentré en Suisse dans l'espoir de stabiliser sa situation, il rédigea la « Feuille d'Avis de Lausanne », fonda le suggestif « Valais romand », passe un certain temps à la rédaction du journal « La Gruyère », de Bulle, et collabore à différents périodiques et revues comme la « Semaine littéraire », la « Patrie suisse », la « Revue internationale », la « Revue universelle », etc.

Un séjour à Bruxelles lui valut la collaboration à des journaux belges, entre autres à l'« Indépendance belge », dans lequel son jeune fils débuta dernièrement par une très intéressante étude d'art.

Enfin, fixé définitivement à Genève, il collabore activement au « Genevois », au temps de Favon, puis fit du reportage au « Journal de Genève », tout en rédigeant le « Confédéré » du Valais et en continuant sa collaboration à d'autres journaux.

Cette fiévreuse et étonnante activité n'absorbait pourtant par toutes ses forces. Notre ami déplorait de devoir éparpiller ainsi ses pensées comme des pétales de marguerite que l'on jette à terre. Il désirait ardemment, malgré les obstacles, pouvoir concentrer ses observations en des travaux plus consistants, en des livres qui restent et survivent aux feuilles qu'emporte le vent.

C'est ainsi que, profitant de tous ses loisirs et surmontant combien de difficultés qui auraient arrêté tant d'autres, il réussit à publier une série de volumes intéressants qu'il faudrait pouvoir un jour analyser dans une étude d'ensemble pour en bien saisir la portée et la valeur documentaire.

Ici, pour l'instant, nous devons nous borner à citer sa Notice historique de la vallée de Bagnes ; les « Veillées des Mayens », recueil de succulentes légendes ; les « Scènes valaisannes » ; le « Jeune-Suisse » ; le « Peuple du Valais », œuvres où l'auteur se montre psychologue avisé aussi bien qu'observateur profond de vieilles habitudes et de vieux types, en partie disparus, de notre pays.

Ecrivain de tempérament robuste, dont le centre d'observation et d'activité était le Valais qu'il aimait d'un amour sincère et profond, même en raillant parfois ses travers, Louis Courthion s'était créé de nombreuses relations amicales parmi les écrivains suisses romands. Le poète Duchosal, Edouard Rod, Jules Cournard et combien d'autres le tenaient en grande estime.

Chacun l'aimait pour sa jovialité, son franc-parler, même pour sa verve caustique, en des emballements momentanés où son esprit éclatait en traits aussi pittoresques que fulgurants.

On ne pourrait mieux caractériser son talent que ne l'ont fait déjà ses amis, entre autres Rod. « Il est demeuré un Valaisan plein de tendresse pour ses vallées, dit ce dernier, pour la forte et brave race qui les cultive et dont il sait les grandes vertus et les petits travers. De là ce mélange d'attendrissement et d'humour qui fait le charme de ses récits ; il raille et il aime, il plaisante et il admire, il connaît et il comprend. »

Quel plus bel éloge de notre écrivain ? Louis Courthion est le vrai fils de ses œuvres : nul plus que lui ne mérite ce titre de véritable noblesse.

Nous l'avons vu, jeté tout jeune, seul, inexpérimenté, si mal armé pour la lutte, dans le tourbillonnement vertigineux de la grande ville. Il a lutté avec courage, constamment ; il a résisté aux tentations qui déroutent, aux entraînements qui tuent, cherchant sa voie au milieu d'obstacles sans nombre. A force d'efforts, de souffrances, d'humiliations même dont il a goûté toute l'amertume, il est devenu une valeur, une individualité, une conscience forte, éclairée, l'écrivain dont la perte nous afflige !

Une telle vie est digne et belle !

Dans ses disputes parfois si rudes, il a conservé son entrain, sa vaillance, sa courageuse sérénité.

On nous a dit que le confédéré partisan pour avoir été souvent le confident intime de ses peines et de ses espérances, nous savons quelle haute idée il se faisait de sa mission d'écrivain et de journaliste, du culte qu'il vouait au progrès et à la vérité. « Certes, nous disait-il un jour, collaborant à des journaux divers, je n'ai pas toujours pu exprimer toute la vérité, telle qu'elle m'apparaissait; mais j'ai au moins la satisfaction de n'avoir jamais écrit un mot contre ma pensée, contre ma conscience. »

Quel plus beau témoignage de droiture et de sincérité!

Dans la polémique, l'adversaire qui le blessait trop fort sentait son coup de griffe acérée. Malgré cela, il était sincèrement bon. Que de fois ne nous a-t-il pas laissé voir combien il souffrait de devoir se défendre contre d'injustes attaques! Sa pensée était endolorie de devoir s'attarder à des personnalités: elle aimait monter plus haut, dans le domaine de la pensée objective et de la psychologie sociale.

Il faut nous arrêter. Sa disparition nous laisse profondément ému. Quelle tristesse nous étreint en pensant que jamais plus, nous n'aurons ce grand ami à nos côtés, près de nous!

Il faut nous raidir contre le sort implacable qui emporte les meilleurs. Il faut nous armer de stoïcisme. Notre ami vivra par ses travaux, par son œuvre. Son nom est lié à notre histoire. Luttons comme il a lutté; la vie, si douloureuse et si fragile, n'a de valeur que par l'effort constant vers les sommets où luit plus de clarté.

Le travail apaise les douleurs de la vie.  
M. CHARVOZ.

## La lutte contre l'Initiative spoliatrice

### I. La conférence Rapin à Martigny

L'assemblée publique et la conférence organisées, à Martigny, dimanche 19 novembre, par le parti libéral-radical valaisan avait réuni à l'Hôtel-de-Ville environ 300 citoyens.

L'assemblée était présidée par M. Jules Défayes, député, vice-président du Comité central, qui excuse l'absence du président, M. Marc Morand, retenu ailleurs, pour cause de service militaire. M. Défayes annonce la mort de M. Louis Courthion, à Genève, collaborateur et ancien rédacteur du « Confédéré ». M. Courthion a bien mérité du libéralisme valaisan. Par la plume, il en a défendu durant de longues années les principes et l'idéal. Bien que le défunt vécut la majeure partie de sa vie loin de notre canton, il était néanmoins resté très Valaisan et avait conservé à un haut degré le cachet de la terre natale dont il connaissait si bien l'histoire grande et petite.

L'assistance se lève en signe de deuil.

M. Défayes présente l'orateur de la journée, M. Oscar Rapin, avocat à Lausanne. Le conférencier qui, on le sait, appartient au petit nombre des socialistes légalitaires, a eu l'occasion d'étudier en détail l'initiative du Prélèvement sur les Fortunes, en sa qualité de rapporteur de la commission des affaires fédérales au Grand Conseil vaudois.

M. Rapin a fait une magistrale conférence qui a recueilli des applaudissements unanimes. À son issue, a été votée par l'assemblée, la vigoureuse résolution que nous avons déjà publiée lundi.

En commençant, l'orateur a fait appel à l'esprit de justice et d'équité qui condamne l'initiative imaginée par les extrémistes. Il en a montré le côté immoral, parce qu'on a spéculé sur la passion et la cupidité pour la faire voter. La révision constitutionnelle proposée par les initiants est un appât et un leurre; elle est avant tout spoliatrice. Soit disant destinée à créer des ressources pour les tâches sociales de la Confédération, elle entend ravir la propriété des uns pour secourir les indigents et les vieillards. Beaucoup de ceux que l'on dit être appelés à bénéficier directement d'une votation affirmative le 3 décembre n'en voudront pas; il y a du pain que les honnêtes gens ne mangent pas. Du reste, sous la désignation vague de tâches sociales, il n'y a rien de précis. C'est obscur, incertain, c'est flou, c'est « caoutchouc », comme l'a dit notre correspondant M. L.

Les extrémistes qui accusent la Confédération de n'avoir rien fait pour les œuvres sociales mentent sciemment. Il est superflu de rappeler tout ce qu'on a accompli dans le domaine de la législation du travail: les lois sur les fabriques, les assurances-accidents, l'assurance-maladie, l'assurance-vieillesse qui est sur le chantier, etc., etc. On fera encore davantage au fur et à mesure des possibilités.

L'initiative qui succombera le 3 décembre est tout le contraire de la justice. Il s'agit d'un prélèvement, d'une véritable confiscation de la fortune et non pas, d'un impôt, quoi qu'en dise le texte français de l'initiative. L'impôt ne s'en prend qu'au revenu et non

au capital. L'initiative méconnaît à la fois le principe de l'inviolabilité de la propriété et celui de la généralité de l'impôt. Il n'est pas démocratique que l'impôt voté par la masse ne touche apparemment qu'une infime minorité de contribuables.

L'initiative n'est ni juste, ni morale. Est-elle au moins intelligente? Pas du tout. Son entrée en vigueur serait un désastre pour toute notre activité nationale, car tout se tient dans la vie d'un peuple. L'industrie déjà si malade recevrait le coup de grâce par l'application des principes émis dans l'initiative. La ruine de l'industrie entraînerait fatalement celle de toutes les branches de la prospérité du pays. Beaucoup de fabriques sont fermées, certains patrons ouvrent les leurs pour ne pas laisser tomber leurs ouvriers dans le chômage. Après le 3 décembre, si l'initiative passait, ils ne pourraient plus s'en soucier, vous pouvez le compter.

L'estampille des carnets d'épargne est certaine. Mais la perspective qui pourra le plus faire plaisir aux Valaisans, c'est d'apprendre que les avoirs bourgeoisiaux, les biens de consortiums seront les victimes d'une sorte de dime brutale inventée par les disciples de l'Autrichien Goldscheid.

M. Rapin est en mesure d'assurer que l'exode des capitaux à l'étranger se monte déjà à un bon milliard. Les actions de société baissent d'une façon significative. Les valeurs sur les C. F. F. sont descendues de 88 à 79, les Tobler de 300 à 180, les valeurs Navigation du Léman de 500 à 340. Par contre, l'intérêt de l'argent monte, au préjudice direct des petits propriétaires, des ouvriers, des salariés campagnards, etc. Il s'ensuit une diminution de la fortune nationale. Les partisans sincères de l'initiative du prélèvement s'égarant dans les brouillards d'un faux humanitarisme. Chacun réfléchira avant d'autoriser le fisc à se saisir de terrains, bâtiments, actions de sociétés anonymes, si le contribuable ne peut pas verser du coup le montant qui sera à payer à bref délai.

L'initiative proposée est mauvaise par l'obligation tracassière et odieuse du timbrage, par l'encouragement à la délation entre contribuables, par le renforcement du fonctionnarisme, par l'excitation des citoyens à la haine de classe, etc., pour cent autres raisons encore.

M. Rapin termine son éloquent exposé par une superbe péroraison dans laquelle il conjure les Confédérés du Valais à repousser unanimement cette dangereuse initiative. L'orateur la compare en quelque sorte à un gaz asphyxiant qui nous vient des steppes de la Russie.

L'orateur, très applaudi, a été vivement félicité par M. J. Défayes.

### II. M. Musy à Sion et à Martigny

Le chef du Département fédéral des Finances, M. Musy, estime que la situation deviendrait extrêmement grave pour notre pays si l'initiative communiste obtenait la majorité le 3 décembre.

C'est pourquoi il a entrepris une tournée de conférences éloquentes et persuasives en Suisse romande. La semaine dernière, M. Musy a parlé à Zurich.

Dimanche 19 novembre, au Théâtre de Sion, M. Musy a été applaudi par un public nombreux. Les journaux de la capitale sont remplis de détails sur cette conférence organisée par l'Association agricole du Valais. Avant la séance, l'« Harmonie municipale » joua l'Hymne suisse, puis M. Jacques de Riedmatten, présenta le conférencier.

Lundi soir, M. Musy répétait sa conférence contre le Prélèvement, à Martigny, au Royal Biograph, devant une foule de 6 à 700 personnes de l'agglomération de Martigny et des communes voisines.

Mardi, M. Musy a parlé à Fribourg. Il ira ensuite à Bulle et à Genève, probablement encore dans d'autres villes de la Suisse romande. À Yverdon en particulier.

Conduit en automobile de Sion par M. Kluser, M. Musy a été reçu à Martigny par les autorités municipales et par le préfet du district. Les organisateurs de la conférence avaient laissé les soins et l'honneur de présenter le conférencier au public à M. le conseiller national Couchepin. Notre représentant aux Chambres a trouvé comme toujours des expressions heureuses pour saluer l'arrivée de M. Musy, pour le remercier ensuite. Le conseiller fédéral, qui s'est fait en Valais une réputation méritée de chasseur, sait aussi par la force des arguments briser les griffes du fauve qui cherche à étouffer notre vie industrielle et économique.

La place nous manque pour analyser en détail l'instructive conférence de M. Musy. Elle fut tout entière basée sur des faits précis et des chiffres rigoureux, sans aucune déclamation. M. Musy a surtout insisté, ce qu'il fallait, sur les points controversés de l'application de l'initiative et sur ses effets certains ou probables. L'estampille des carnets d'épargne et des billets de banque que les partisans de l'initiative disent n'avoir pas lieu, deviendrait une nécessité fiscale. L'acceptation de l'initiative serait l'arrêt de mort de notre vie industrielle et sans elle la Suisse aurait au moins un million d'habitants de trop, les pay-

sans ne sont actuellement que le 27% de la population. Il faut que l'initiative soit repoussée à une majorité écrasante.

La péroraison, dans laquelle M. Musy conjure les citoyens suisses d'arrêter les bras de ceux qui scient l'arbre helvétique, est vivement applaudie.

La conférence de M. Musy, comme celle de M. Rapin, a fait une profonde impression à Martigny.

Le 3 décembre, les électeurs du Valais repousseront en masse le Prélèvement sur les Fortunes.

Les Fribourgeois de Martigny ont remis un petit cadeau (crajon en argent) à leur combattourgeois M. Musy.

## Ignorance ou mauvaise foi

On nous écrit:

Plus on va de l'avant, plus on étudie avec objectivité la fameuse initiative sur la confiscation des fortunes, plus on y découvre des motifs de rejet.

Ceux qui vont chercher leurs instructions à Moscou, laissent croire et affirment même chaque jour, que le prélèvement sur les fortunes aura comme résultat immédiat l'introduction des retraites populaires pour la vieillesse et l'invalidité. Le bon sens, la loyauté et la sincérité la plus élémentaire envers le public auraient exigé des promoteurs de l'initiative une étude sérieuse et approfondie, au sujet de la possibilité de ces retraites, le nombre des personnes atteintes par la loi, leur âge, les ressources, les capitaux annuels nécessaires pour un fonctionnement normal et continu, ce qu'il en aurait coûté à la Confédération, aux cantons, aux communes, etc., etc.

Du moment que rien de tout cela n'a été fait, c'est la preuve la plus évidente que les dirigeants socialistes-communistes se moquent du public et des retraites-vieillesse et invalidité comme de leur première pantoufle. Ces messieurs ne veulent pas ou ne peuvent pas dire la vérité au peuple, parce que celle-ci est l'ennemie la plus efficace des théories et entreprises bolchévistes. Ces messieurs savent aussi bien que nous que l'introduction des retraites ne sera possible qu'avec le concours financier des intéressés, c'est-à-dire avec des cotisations à exiger des personnes atteintes par la loi. On voit par ce seul exemple quel est le bluff des affirmations socialistes-communistes.

La direction du parti socialiste-communiste est devenue tout simplement une usine de mécontentement. On y fabrique des mécontents afin d'augmenter le nombre des adhérents au parti et par le fait même le montant des cotisations. Ceux qui reprochent à autrui quelque richesse (parce qu'ils ne la possèdent pas eux-mêmes) ont un estomac solide et digèrent facilement les plus grosses prébendes. De quel côté que l'on se tourne, l'on n'aperçoit chez les promoteurs de cette aventure du prélèvement des fortunes, que légèreté, ignorance ou mauvaise foi. Mais l'excitation permanente et continuelle à l'envie, à la jalousie pourrait bien, un beau jour, jouer un mauvais tour à ceux qui en font leur besogne quotidienne. Un prolétaire conscient.

## Votation fédérale du 3 décembre

L'assemblée des communes bourgeoises de Soleure s'est montrée résolue à combattre énergiquement l'initiative.

\*\*\*

A Langnau, une grande assemblée populaire à laquelle participaient environ 1500 personnes, après avoir entendu M. le conseiller fédéral Scheurer, a pris une résolution rejetant l'initiative socialiste concernant le prélèvement sur la fortune, considérée comme un grand danger pour la vie économique et les institutions politiques de notre pays.

\*\*\*

### CHARRAT

Le comité du parti libéral-radical de Chartrat a organisé, pour vendredi 24 novembre, à 20 h., une conférence qui sera donnée par M. l'avocat Camille Crittin.

\*\*\*

### MONTHEY

Le parti libéral-radical de Monthey convoque ses adhérents pour le samedi 25 novembre, à 20 h. et demie, dans la grande salle du Café central.

Ils auront le plaisir d'entendre une conférence de M. Sydney Schopfer, avocat et conseiller national à Lausanne, contre le Prélèvement sur les Fortunes.

On nous écrit:

Une grande conférence publique et contradictoire sur l'initiative socialiste sera donnée vendredi soir 24 courant, à 20 h. et quart, au Cinéma Mignon, par M. Diricq, avocat à Lausanne, dont la haute compétence en la matière est reconnue.

Tous les citoyens montheyens, sans distinc-

tion de parti politique, sont vivement priés d'y assister.

### Les conférences dans les communes

Nous pouvons annoncer d'ores et déjà les conférences suivantes contre le Prélèvement: Riddes: M. Benjamin Méroz, C.F.F., 2 décembre, à 20 h.

Saxon: M. Camille Défayes, juge cantonal, 1er décembre, à 20 h.

Isérables: M. Charles Ribordy, député, 26 novembre, à 14 h.

Saillon: M. Jules Défayes, député, 1er décembre, à 20 h.

Bovernier: M. Jules Défayes, député, jeudi 30 novembre, à 20 h.

Erde-Conthey: M. Camille Crittin, avocat, 26 novembre, à 14 h. (Maison d'Ecole).

St-Gingolph, mardi 28 novembre, à 17 h. 3/4. Conférenciers: MM. Trottet, C. Crittin et Mce Delacoste, avocats.

Bouveret, mardi 28 novembre, à 17 h. 3/4. Conférenciers: MM. Crittin et Delacoste.

Collombey, mardi 28 novembre à 20 h. Conférenciers: MM. Trottet et Crittin.

Sion: C. Défayes, juge cantonal, vendredi 1er décembre, à 20 h. à l'Hôtel du Midi.

Vouvry: M. J. Couchepin, conseiller national, jeudi 30 novembre, à 19 h. et demie.

St-Maurice: M. C. Défayes, juge cantonal, samedi 25 novembre, à 20 h. et demie, Hôtel des Alpes.

Bagnes: M. C. Défayes, dimanche 26 novembre, après les criées publiques, à la Maison de Commune.

## Le prélèvement sur les fortunes et l'idée de la Semaine Suisse

L'Association « Semaine Suisse » adresse la manifestation suivante contre l'initiative concernant le prélèvement sur les fortunes:

L'idée essentielle de la « Semaine suisse » a été exprimée cette année par les paroles suivantes: Seules l'entraide et la solidarité nous achèveront vers des temps meilleurs. Mais la solidarité doit être le fruit de l'entente, de la bonne volonté mutuelle, de la coordination des intérêts. Cette base fait complètement défaut à l'initiative concernant le prélèvement sur les fortunes. On n'y trouve que la haine, l'envie, l'intention de faire perdre à notre vie politique et économique sa base solide. Comment la Confédération et les cantons pourront-ils accomplir leur tâche sociale si le commerce et l'industrie, les arts et métiers et l'agriculture souffrent des suites du prélèvement?

Les initiateurs du projet concernant le prélèvement sur les fortunes cherchent à désunir, c'est pourquoi nous nous voyons obligés de prendre position contre cet article constitutionnel et de le rejeter.

## VALAIS

Société valaisanne de Pharmacie. — La Société valaisanne de Pharmacie a eu son assemblée annuelle dimanche 19 écoulé, à Sierre. Tous les pharmaciens qui n'étaient pas retenus chez eux par leur devoir professionnel assistaient à cette importante séance présidée par M. le prof. Marty, de Brigue. En dehors des questions d'intérêt de premier ordre, deux sujets à l'ordre du jour ont été étudiés avec beaucoup de soins par l'assemblée. Il s'agit de l'amélioration des études pharmaceutiques et la révision de la Pharmacopée Suisse en vue d'une édition nouvelle.

L'assemblée enregistre avec regret la démission de son président, M. Marty, et après lui avoir témoigné des remerciements bien mérités, le Comité pour le nouvel exercice est élu. Ont été nommés: M. Jean Darbellay, Sion, président. M. Constant de Torrenté, Sion, vice-président. M. André de Quay, Sion, secrétaire-caissier, et M. Marty, de Brigue, membre conseil.

### FOIRE DE MARTIGNY-VILLE

(13 novembre 1922)

Animaux présentés à la foire	Nombre	Animaux vendus	de fr.	Prix à fr.
Chevaux	5	1	480	—
Poulains	2	1	370	—
Mulets	3	2	500	650
Taureaux reprod.	4	—	—	—
Bœufs	3	—	—	—
Vaches	157	42	320	560
Génisses	18	7	280	370
Veaux	—	—	—	—
Porcs	10	—	—	—
Porcelets	19	15	30	120
Moutons	28	17	15	35
Chèvres	7	—	—	—

Fréquentation de la foire: bonne.

Police sanitaire: bonne.

Expédition de la gare de Martigny-Ville: Espèce chevaline 1; espèce bovine 15. Total 16 pièces.

MONTHEY. — Nécrologie. — La « Feuille d'Avis de Monthey » nous annonce le décès, survenu lundi à Choëx, de M. Rémy Berra, cafetier et ancien conseiller communal à Monthey. M. Berra s'en va prématurément à l'âge

de 44 ans, laissant dans la désolation une veuve et plusieurs enfants en bas âge.

M. Berra, bon citoyen radical, fit partie du Conseil municipal pendant plusieurs législatures. Il avait dû se retirer en juin dernier, pour raisons de santé.

L'ensevelissement a eu lieu aujourd'hui mercredi à Monthey.

Nos condoléances à la jeune famille dans les pleurs.

Statistique des moûts. — Relevé du nombre de litres de moût expédiés durant les vendanges 1922 des gares de Salquenen à Martigny.

Salquenen	litres	37,630
Sierre	»	243,225
Granges-Lens	»	261,702
St-Léonard	»	152,366
Sion	»	1,699,227
Ardon	»	313,884
Riddes	»	720,984
Saxon	»	40,100
Charrat	»	103,112
Martigny	»	207,027
<b>Total</b>	<b>litres</b>	<b>3,779,257</b>
St-Maurice, par camion		236,365
<b>Total</b>	<b>litres</b>	<b>4,015,622</b>

Cumul. — (Corr.). — Comment se fait-il que notre contrôleur cantonal de l'impôt est autorisé à être photographe et à tenir un magasin d'articles pour photographies, dans lequel il passe une partie du temps qu'il devrait consacrer à sa place de fonctionnaire d'Etat ? Serait-ce pour photographier les bordereaux d'impôts ou les réclamations des contribuables ? Dans ce cas, ce Monsieur doit opter pour une place ou l'autre, car le cumul lui est interdit, de même à la fois qu'il n'est pas autorisé par les règlements d'Etat d'être fonctionnaire cantonal et commerçant.

Un contribuable.

## Chronique sédunoise

### Harmonie municipale

Notre dévoué corps de musique célébrera dimanche, le 26 courant, la fête de Ste-Cécile. Le programme a été fixé comme suit :

- 9 h. 30. Réunion au local des répétitions.
- 9 h. 45. Cortège.
- 10 h. Office divin.
- 10 h. 45. Cortège.
- 11 h. 30. Concert devant l'Hôtel de Ville.
- 12 h. 30. Banquet à l'Hôtel de la Poste.

### MENU

- Consommé double
- Saumon à la Parisienne
- Sauce mayonnaise
- Vol au vent à la Toulouse
- Civet de chevreuil
- Purée de pommes
- Salade
- Fromage
- Tarte aux pommes
- Demi-bouteille de vin

Prix de la carte de fête : fr. 5.50.

Messieurs les membres honoraires et passifs qui désirent prendre part au banquet sont priés de bien vouloir s'inscrire auprès de M. A. Geroudet, président de la Société, ou à l'Hôtel de la Poste.

La Chorale Sédunoise se joindra à l'Harmonie pour assister à l'office divin et se fera entendre pendant le concert.

### Cible de Sion

Bien que les installations du stand de cette société ne soient pas encore achevées, les travaux se sont trouvés suffisamment avancés pour permettre l'organisation de quelques exercices de tir, à partir du 29 octobre dernier. Quatre exercices ont eu lieu, réservés aux membres de la Société, forte actuellement de 170 membres. Ces tirs ont été très fréquentés et les participants ont été très satisfaits des nouvelles installations.

La distribution des prix a eu lieu samedi 18 novembre, à l'occasion du traditionnel souper-choucroute de la Cible, excellent servi à l'Hôtel de la Poste, et qui réunissait plus d'une centaine de convives, parmi lesquels on remarquait les présidents de la Municipalité et de la Bourgeoisie et un représentant du Département militaire cantonal.

Après les souhaits de bienvenue du capitaine de la Cible aux autorités, et un éloquent discours du président de la Municipalité, M. l'avocat Jos. Kuntschen, eut lieu la proclamation des résultats, dont voici les meilleurs pour chaque catégorie :

BONHEUR (au coup centré) :

- 1. Fiorina Joseph 99
- 2. Pabst Robert 98
- 3. Iten Adolphe 97.92
- 4. Mosoni Ernest 97.86
- 5. Donazzolo Victor 97.76
- 6. Pfefferlé André 96.96
- 7. Rouiller Alfred 96.84
- 8. Duc Joseph 96
- 9. Dr Scheurer Ernest 95.95
- 10. Sidler Alphonse 95.93
- 11. Schmid Emile 95.91
- 12. Roulet Albert 95.86
- 13. Imhof Hermann 95.78
- 14. Huber Otto 94

- 15. Germanier Urbain 93.90
- 16. Schmid Henri 93.88
- 17. Haumüller Willy 92.90
- 18. Reinhardt Ernest 92.81
- 19. Challamel Ernest 92.75
- 20. de Quay René 92

PROGRES (passe de 5 coups ; maximum 500) :

- 1. Germanier Urbain 448,7
- 2. Deléglise Charles 432,5
- 3. Rouiller Ernest 419,9
- 4. de Quay René 417,2/96
- 5. DrDucrey Eug. 417,2/91
- 6. Elsig Alexandre 408,2/392
- 7. Widmann Otto 408,2/365
- 8. Larissa Jacques 407,3
- 9. Sidler Alphonse 407
- 10. Germanier Fernand 402,8
- 11. Hausmüller Willy 401
- 12. Bernold Edmond 400,1/399,2
- 13. Pabst Robert 400,1/390,2
- 14. Schmid Erwin 400,1/387,5
- 15. Gay Joseph 400
- 16. Roulet Albert 396
- 17. Wolff Louis 393,8
- 18. Mouthon Louis 390,2
- 19. Boss Paul 388,4/338,9
- 20. Zaugg Hans 388,4/307,4

MATCH (passe unique de 10 coups dans chacune des trois positions) :

- 1. Sidler Alphonse 213
- 2. Pfefferlé André 212
- 3. Wolff Louis 207,3
- 4. Widmann Otto 204,6
- 5. Germanier Urbain 204,6
- 6. Revaz Camille 194,7
- 7. Corboz Paul 193,8
- 8. Larissa Jacques 193,8
- 9. Deléglise Charles 191,1
- 10. Pabst Robert 190,2

## MARTIGNY

### Section « Monte-Rosa »

L'assemblée générale annuelle aura lieu à Martigny, dimanche 26 novembre, à 10 h. et demie, à l'Hôtel Kluser.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Protocole.
  - 2. Admissions.
  - 3. Rapport présidentiel pour 1922.
  - 4. Reddition des comptes et rapport des vérificateurs.
  - 5. Reddition des comptes de la fête centrale.
  - 6. Budget pour 1923.
  - 7. Rapport des commissions.
  - 8. Election du nouveau comité et des commissions.
  - 9. Nomination des vérificateurs pour 1923.
  - 10. Divers, propositions individuelles.
- Un dîner commun aura lieu à 12 heures et demie, à l'Hôtel Kluser et Poste. (Prix : fr. 4.— sans vin). Les participants au dîner sont priés de s'annoncer directement à l'Hôtel Kluser et Poste, à Martigny, jusqu'au samedi 25 novembre, au soir.

Dans les tractanda figure encore un objet qui n'a pu être ajouté, la convocation étant déjà imprimée. C'est une demande de subvention de la part du Groupe de Martigny, pour la construction d'une cabane à la Chaux. Communication de cette demande a été adressée aux groupes par le Comité de la Section.

Nous invitons les membres de Martigny à assister nombreux à l'assemblée, les décisions à prendre étant très importantes et intéressantes spécialement notre Groupe.

#### Gymnastique

Le programme que la Société de gymnastique, actuellement au point, promet à la population de Martigny deux soirées de gala pour les dimanches 26 novembre et 3 décembre.

Le programme gymnastique est de tout premier choix. Le travail des élèves enthousiasmera les jeunes et celui des actifs se terminera en apothéose dans le tournoi de morgestern avec tableaux vivants (l'une des attractions les plus goûtées de la fête fédérale de St-Gall).

Le programme littéraire a été l'objet d'un choix des plus judicieux et des plus discrets. « Maître corbeau », par H. Raymond et M. Ordonneau, comédie en deux actes de la plus exquise finesse, peut être mise devant tous les yeux, ce qui vaut mieux encore.

« Un Médecin de campagne », par Henri Bordeaux et E. Denarié, drame professionnel, fait ressortir d'une façon poignante et vraie les nobles devoirs de l'art médical.

Nous sommes certains que la population entière de Martigny viendra encourager par sa présence les efforts d'une société qui sans bruit poursuit inlassablement sa belle tâche, celle de former une jeunesse saine, forte et sérieuse.

#### Légende et roman japonais au Cinéma

M. Guenin souhaiterait pour les prochaines séances du Cinéma, le même nombreux public qui se pressait lundi soir au Royal Biograph pour entendre la belle conférence de M. le conseiller fédéral Musy contre le Prélèvement sur les Fortunés.

C'est dans cet espoir que M. Guenin a fait le choix de ses films pour les représentations des 25 et 26 novembre.

La séance commencera par la projection de vues de la vallée du Rhône. Puis la figure de Charlot, personnage bien connu du public du cinéma, apparaît dans une pièce de fantaisie.

Mais le morceau de résistance est la « Légende du Saule », une étrange fantaisie dramatique du vieux Japon tirée du roman de MM. Cohan et Harris. C'est l'artiste renommée Viola Dana qui, dans le film tient la place d'Orya, la séduisante fille du sculpteur Toyomada qui, pour perpétuer le souvenir de la tendre et patriotique légende de la Princesse du Saule, a sculpté une belle figure de princesse dans le cœur d'un de ces arbres.

La légendaire princesse, l'âme même du saule, avait disparu tout à coup pour punir un vaillant guerrier qui allait dans sa passion jusqu'à dédaigner la patrie pour elle.

La belle Orya est une émancipée, qui ne veut pas se plier sans protestation sous le joug des vieilles coutumes japonaises, exposées dernièrement dans une conférence au public de Martigny. Elle refuse la main d'un riche marchand qu'elle n'aime point et s'enfuit, à la grande désolation de son père qui espérait beaucoup de ce riche mariage.

C'est l'Anglais Richard Hamilton, qu'un chagrin d'amour conduit dans ces lointains parages, qui devient l'acquéreur du chef-d'œuvre. Mais ce n'est pas une princesse de bois qu'il a achetée. Le coffre ouvert, c'est Orya qui en sort. Les jeunes gens s'aiment et l'Anglais ne veut plus quitter la belle Japonaise, même quand il apprend, fin août 1914, par son ancienne amie repentante venue d'Angleterre, que sa patrie est engagée dans la grande guerre.

Mais Orya lui rappelle la Princesse du Saule. Hamilton, répondant à l'appel de son pays, part, fait la guerre puis retourne au Japon adorer sa fidèle Princesse.

Allez assister à leur idylle au Cinéma !

## En Suisse

### Les morts

On annonce, de Baden, la mort à la suite d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 57 ans, de M. Albert Aichele, qui fut directeur, et plus tard ingénieur, des usines Brown-Boweri et Cie. C'est à ses connaissances dans le domaine de l'électrotechnie que cette maison doit en grande partie sa réputation mondiale. L'électrification de la ligne Thoune-Berthoud et du tunnel du Simplon a été effectuée conformément à ses plans. Sa dernière invention est l'éclairage des trains sans appareil régulateur. L'industrie de l'automobile lui doit aussi d'importants perfectionnements.

### L'Ecole vaudoise d'agriculture

A Marcelin-sur-Morges a été inauguré, en présence de M. le conseiller fédéral Schulthess et de nombreux délégués officiels du monde politique et agricole de toute la Suisse, l'ensemble des installations et bâtiments constituant l'Ecole cantonale d'agriculture.

M. Troillet représentait le Valais. Au cours de la cérémonie officielle, M. Henri Simon, conseiller d'Etat, chef du département des travaux publics, a remis l'Ecole à M. Porchet, chef du département de l'Agriculture, qui a exposé le programme de celle-ci et installé comme directeur M. le Dr Chavan.

Des discours ont été prononcés par MM. Bujard, président du gouvernement vaudois, Schulthess, conseiller fédéral, Savoy, conseiller d'Etat à Fribourg, Albert Paschoud, président de la Fédération romande des vignerons.

## Télégraphes et Téléphones en Suisse

De la « Feuille d'Avis de Vevey » : Samedi soir, M. Pillonel, directeur du premier arrondissement des téléphones et télégraphes, a fait, au Cercle radical, une très intéressante conférence sur le développement du téléphone et du télégraphe en Suisse.

Remontant aux débuts du télégraphe (1852) et à l'installation des premières lignes téléphoniques (1882), il montra la judicieuse expansion de ce progrès si indispensable à notre vie moderne. La longueur des lignes téléphoniques et télégraphiques actuelles représente quinze fois le tour de la terre. En 1909, il y avait en Suisse 55,000 abonnés au téléphone ; il y en a aujourd'hui 150,000. A New-York, on compte un abonné pour cinq habitants. Le capital investi, en Suisse, dans l'installation des lignes téléphoniques et télégraphiques atteint 250 millions de francs.

M. Pillonel a illustré son captivant exposé de clichés et de graphiques du plus vif intérêt. Il se fit, en outre, un plaisir de répondre aux diverses questions qui lui furent posées par quelques auditeurs.

M. G. Chaudet, président du Cercle, fut l'interprète de toute l'assemblée en remerciant vivement M. Pillonel de son instructive conférence.

« Je ne renonce pas au café de malt Kneipp-Katherine », dit la ménagère avisée. Il est sans aucun doute, le plus sain et le meilleur marché des succédanés de ce genre.

## Un portrait de Mussolini

Le visage plein, le nez légèrement busqué, l'arcade sourcilière prononcée, le regard intelligent, inquisiteur même, le corps robuste, musclé, les attaches épaisses, tout en lui respire la force et l'autorité. C'est bien un chef, un entraîneur d'hommes. C'est aussi un rhéteur. Il en a le verbe et la passion. Lorsqu'il parle, on sent chez lui un cerveau en travail, une tension continuelle de la pensée.

Bref, c'est bien un homme fait pour gouverner ! On le devine inflexible, on le sent sûr de lui ! En regardant cette figure calme, mais traversée de subites passions, je pensais à cette carrière faite de luttes, de brusques revirements et de volonté. Je pensais surtout à ces milliers d'hommes qui dépendent de lui et qui sont prêts à le défendre et à le soutenir au moindre appel.

Mais avant tout, Mussolini est Italien ! Il porte en lui, malgré le trait plébéien, la noblesse de sa race. Il a quelque chose du condottiere ou mieux encore il rappelle le portrait, damasquiné d'or et d'argent, de quelque prince de la Renaissance.

(Presse lausannoise). Fréd.-Ph. A.

## ECHOS

### Les animaux de San-Salvador.

Les membres de la Société protectrice des animaux de San-Salvador (Amérique centrale) ne badinent pas !

Récemment, en effet, un citoyen de cette petite république de l'Amérique centrale était déferé au tribunal de son district pour mauvais traitements à l'égard de son cheval qu'il chargeait avec excès et qu'il nourrissait mal, alors qu'il lui demandait un travail écrasant.

Le tribunal devant lequel comparut le délinquant était composé de membres de la Société protectrice des animaux. Ceux-ci considérèrent que le délinquant n'était lui-même qu'un simple animal ; en conséquence, ils le condamnèrent à demeurer deux nuits dans une écurie, attaché à une mangeoire avec un licol. En outre, au cas où la santé du cheval ne s'améliorerait pas au bout de deux semaines, son propriétaire aurait à payer une forte amende.

### BOUTADE

#### Le peuple bavard

L'homme naît militaire en Allemagne, égoïste en Angleterre, pratique aux Etats-Unis, hôtelier en Suisse, mandoliniste en Italie, roué en Tchécoslovaquie, bavard en France.

Chaque Français a dans sa luette un avocat qui sommeille.

Quand le Français s'en va par un, il monologue avec soi-même ; par deux, chacun tient à son tour le crachoir à l'autre ; par trois, ils forment de suite un petit club ; par dix, cela devient une conférence ; par cinq cents, un parlement.

« Parlement... le mot d'ailleurs, dépeint la chose. Ils sont réunis pour parler.

Si l'on avait désiré qu'ils agissent, on aurait appelé leur assemblée : l'« Agissement » ou bien... l'« Agitation ».

(Annales politiques et littéraires).

Imprimerie Commerciale, Martigny

Une nourriture exquise, la meilleure marché aussi (Cacao Tobler — en paquets plombés —). 100 gr. 30 cts.

**PARIS Hôtel Bristol**  
2, rue Dunkerque, à 1 min. gares Nord et Est. Dern. conf. Maison suisse Adolphe CRETZ, prop.-dir.

Madame Delphine SAUDAN ; Madame et Monsieur Etienne MARTINETTI et famille ; Madame et Monsieur Jules GAY-CROSIER et famille ; Monsieur Armand SAUDAN ;

ont la profonde douleur de faire part du décès de leur très cher et regretté époux, père, beau-père et grand-père

### Monsieur Florentin Saudan

décédé aux Rappes, dans sa 70<sup>me</sup> année, après une cruelle maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, jeudi 23 novembre 1922, à 9<sup>h</sup> 1/2.

R. I. P.

Dimanches 26 novembre et 3 décembre à 20<sup>h</sup> 1/2 heures

## Grandes Représentations

organisées par la Société de Gymnastique « Oetoduria », Martigny dans la Grande Salle de l'Hotel-de-Ville

Prix des places : Réservées fr. 2.—. Premières 1.50. Deuxièmes 1.—. Troisièmes 0.80. Enfants : Demi-tarif.

Dimanche 3 décembre: Bal après la représentation

On demande à Martigny-Ville

### Jeune fille

soignée, pour aider au ménage. S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 40 cts. en timbres.

Salami

Expédie depuis 2 kg.

A vendre à Martigny

### 5 beaux lapins

de 7 semaines. S'adresser au Confédéré.

### Viande et Charcuterie bon marché

Bouilli sans os le kg. 1.50  
Bouilli sans os 1.10  
Rôti sans os ni charge, le kg. 2.—  
Salami 3.—

Expédie depuis 2 kg.

### Boucherie Chovaline

Lausannoise

18, Ruelle du Grand-Pont, 18

Lausanne Téléphone 35.05

Demi-port payé

La famille DÉCAILLET à Salvan, profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus à l'occasion de son grand deuil exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui les lui ont fait parvenir.

## Sapeurs-Pompiers

En suite de la transformation du système de raccords imposée dans le Canton de Vaud, le Corps des sapeurs-pompiers du Châtelard-Montreux

offre quelques centaines de raccords aluminium et bronze de 55 mm. de diamètre en parfait état et à de bonnes conditions. Les offres doivent être adressées au Capitaine Léon Blanc, Adjudant du Corps, à Vernex-Montreux.

VNS Pour améliorer les vins faibles

## ALICANTE NOUVEAU

Prochains arrivages

A. ROSSA, vins, Martigny

## Moulin de la Grenette

SION

Commerce en gros

Farine de maïs de 1re qualité de froment, seigle et orge

Farines pour bétail

Farine entière de maïs, orge tamisée  
Farinette de maïs, grosse et fine. Sons et Avoine  
Mouture en tous genres et à façon  
Se recommande: Charles Roduit.

## Territet-Montreux "Florimont"

Etablissement spécial et chirurgical

Hydrothérapie. Electrothérapie. Gymnastique Suédoise. Arthritisme. Rhumatisme. Affections nerveuses, digestives, cardiaques; asthme, maladie de la peau. Arrangement spécial pour traitements prolongés. Prospectus sur demande. La Direction.

## Consommateurs

### Attention!!

Vous tenez certainement:

- A être bien servis,
- A payer le juste prix,
- A avoir part aux bénéfices qui vous sont rétrocédés sous forme de ristourne:

Le moyen est facile, faites tous vos achats aux Magasins de la

## Société Coop. de Consommation Martigny

ou vous y trouverez

Tous les articles de denrées coloniales  
Tout l'assortiment de broserie  
Un grand choix de chaussures  
Cokes, anthracite, houilles, briquettes, ainsi que tous articles usuels

A remettre de suite joli petit

## café

Jardin et dépendances. S'adresser au journal.

## Jeune fille

Inclémente et travailleuse, demande place dans bon ménage. Certificats. Adressés à M. Chappot, maréchal, Martigny-Bourg.

A vendre environ 2 toises excellent

## Fumier

S'adresser à la Distillerie Morand, Martigny.

## La Boucherie Chevaline de Sion

expédition

Bouilli 1er choix à fr. 1.— le kg.

Rôti sans os et sans charge à fr. 2.— le kg.

Viande salée, saucisse, saucisson, salami, salametti

Achat et échange pour de jeunes mulets savoyards

Louis Marliethoud, Sion

Téléphone 168

## La Révolution Mondiale

dans l'économie de la chaussure. Grâce au LIQUIDCUIR tous les gens économiques et pratiques réparent maintenant eux-mêmes sans pièces, leurs souliers, objets en cuir et caoutchouc troués, fendillés, usés. Prix fr. 2.—. En vente partout. Dépôt général: M. FESSLER, Martigny-Ville.

## FARINE

de blé pour l'engraisement du bétail, très belle qualité prix avantageux. Tourteaux, maïs, orge, avoine, Soies Thomas, sels de potasse, Engrais pour la vigne. Association Agricole, Sion

Téléphone 140

## Underwood

Machine à écrire neuves et d'occasion.

H. Hallenbarter, Sion

Voici la meilleure adresse

pour vendre vos chevaux pour l'abatage, ainsi que ceux abattus d'urgence à la

Boucherie Chevaline Centrale H. VERREY

Téléphone: Boucherie 92.59

Appartement 92.60

Loué 7, Lausanne

Maison ne revendant pas pour le travail

Bouilli avec os fr. 1.— le kg.

Rôti sans os > 1.80

Viande fumée > 1.90

Saucisses et Saucissons (foie et choux) > 2.—

Salamis > 3.—

Viande désossée, pour charcuterie de particuliers > 1.60

Boucherie Chevaline Centrale

Loué 7, Lausanne

Demi-port payé.

## Sage-femme

1er classe, diplômée de Genève et d'Autriche. Pensionnaires, Man spricht deutsch.

Mme PITTET

Pl. Cornavin 6, Genève

vis-à-vis de la Gare

Téléphone Mont-Blanc 36.50

100.000 francs

## MAGNIFIQUE PLAN DE LOTS

5 primes à fr. 100.000.—, 3 à 50.000.—, 2 à 30.000.—, 120 à 20.000.—, 1 à 10.000.—, 7 à 5000.— vous offrent les obligations à lots de

## L'Association du Pers. de Surv. des Entr. de Transport Suisses

Prix de la Série de 20 obligations Fr. 200.— 6 belles primes garanties et remboursement minimum fr. 400.— par série sortante dans les prochains tirages. Prochain tirage: 31 Décembre Prix de l'obligation fr. 10.—. Rembours. minimum fr. 12.50.

## Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A.

20, Rue du Mont-Blanc Genève 20, Rue du Mont-Blanc

## LE MONTHY-LEGER

Pour les amateurs de cigares légers  
La pièce: Fr. 0.10

Manufacture de Tabacs et Cigares de Monthey (de Lavallaz & Cie)

## Crois-tu qu'on aura la guerre!!

NON!

NON!

MAIS NOUS AVONS MEILLEUR MARCHÉ QU'AVANT GUERRE CHEZ

Ch. Darbellay Avenue de la Gare Sion

## COMPLETS

pour Messieurs

fr. 38.50 49.- 54.- 66.-

Bien confectionnés et solides

## BULLETINS DE VOTE

pour les élections des Juges de Communes

sont livrés rapidement et soigneusement par

L'IMPRIMERIE COMMERCIALE, Martigny

Téléphone 52

## Fourneaux en pierre ollaire

des carrières de Bagnes

reconnus les plus sains, brûnt tout combustibles

Se recommande:

Fabrique de fourneaux, Bagnes

Dépôt à Martigny-Ville, Sion et Sierre

## Viandes pour saler

Quartiers de devant de 60 à 100 kg. à fr. 1.80 le kg.  
Quartiers de derrière de 60 à 100 kg. à fr. 2.50 le kg.  
Tétines fraîches à fr. 0.80 le kg.  
Tripes fraîches à fr. 2.— le kg.  
Excellentes saucisses fumées à fr. 2.— le kg.  
Cervelas et Gendarmes à fr. 2.40 la dz.

Expéditions aux meilleures conditions par la Boucherie-Charcuterie

HENRI HUSER S. A. LAUSANNE Téléphone 31.20

## Demandez partout les Potagers SARINA

ce sont les meilleurs

Installations de grandes cuisines pour Restaurants, Pensions, Hôtels, etc.

avec et sans service d'eau chaude DEVIS GRATUIT

Etablissements SARINA S. A., Fribourg

## Restaurant du Stand, Martigny-Bourg

On prend des pensionnaires à partir de fr. 4.50 par jour, vin compris.

Restauration à toute heure Escargots

Service soigné — Chambre depuis fr. 2.50

Se recommande: Vve Thlévent.

## LECTRICES

Avant de faire vos achats consultez les annonces paraissant dans le Confédéré

## La Comptabilité

automatique à fiches est simple et précise

Renseignements et devis par l'Imprimerie Commerciale, Martigny (Téléphone 52).

## Mme Vve AUBERT

Sage-Femme diplômée

Rue de Chantepoulet 9, Genève

Consultations-Pensionnaires

Prix modérés. Tél. 63-56 Mt-Blanc

## BANQUE de BRIGUE

Capital-Acions Fr. 1.000.000.—

entièrement versé

Réserves Fr. 350.000.—

Compte de chèques postaux: Il c 253 Bureau de Sion

Ouvertures de crédits: — par cautionnement, nantissement de valeurs ou par hypothèque

Prêts hypothécaires

Jusqu'à nouvel avis, la Banque accepte des dépôts:

En comptes-courants: 3 à 3 1/2 %

En dépôts suivant durée: 4 à 5 %

Sur carnets d'épargne à: 4 1/2 %

Contre obligations à 3 ans ferme à: 5 %

Location de cassettes dans la chambre forte

Feuilleton du « Confédéré » 50

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris

MAXIME GORKI

## Ma Vie d'Enfant

MEMOIRES AUTOBIOGRAPHIQUES

TRADUIT DU RUSSE D'APRES LE MANUSCRIT PAR SERGE PERSKY

Lorsqu'en rentrant, je cours chez notre pensionnaire pour lui raconter ce que j'avais vu, il abandonna sa besogne et s'arrêta devant moi; il tenait une lime longue comme un sabre; après m'avoir regardé fixement et d'un air sévère par-dessus ses lunettes, il m'interrompit tout à coup et d'un ton plus grave et significatif que d'habitude acquiesça: — Très bien, c'est bien comme cela que les choses se sont passées! C'est parfait!

Encore tout bouleversé, je n'eus pas le temps de m'étonner de ses propos et je continuai à m'expliquer; mais il me serra dans ses bras et, s'étant mis à arpenter la pièce, en trébuchant, me coupa de nouveau la parole: — Cela suffit, frerot, inutile de poursuivre. Tu

as déjà dit tout ce qu'il fallait, comprends-tu? Tout! Je me tus, assez vexé; mais, après un instant de réflexion, je compris avec une stupéfaction dont je me souviens très bien qu'il m'avait interrompu juste au bon moment.

— Ne t'arrête pas à ces choses-là, frerot; il vaut mieux ne pas te les rappeler!

Il lui arriva souvent de proférer des phrases qui toute la vie, restèrent présentes à mon esprit. Ainsi, comme je lui parlais de mon ennemi, un gros garçon à tête énorme nommé Kliouchnikof, le champion de la rue Neuve, qui n'arrivait pas plus à me vaincre que je ne parvenais à le battre, Bonne-Affaire écouta avec attention le récit de mes malheurs et m'expliqua:

— Tout ça, c'est de la sottise: la force comme tu la conçois n'est pas de la force. La vraie force est dans la rapidité des mouvements: plus on est agile, plus on est fort, as-tu compris?

Le dimanche suivant, je jouai des poings avec vélocité et j'obtins la victoire sans peine, ce qui me détermina à suivre plus que jamais les enseignements de notre locataire.

— Il faut savoir prendre les choses, comprends-tu? Et c'est très difficile.

Je n'avais pas compris, mais inconsciemment je me souviens de ces paroles et d'autres analogues, parce qu'il y avait dans leur simplicité quelque chose de mystérieux et de vexant à la fois: car, enfin, il n'était pas nécessaire d'être très malin pour savoir prendre une pierre, un marteau, un chantage de pain ou une tasse.

Dans la maison, on aimait de moins en moins notre pensionnaire; le chat de la joyeuse locataire lui-même, qui grimpait sur les genoux de tout le monde, exceptait Bonne-Affaire de ce témoignage de confiance et l'animal, si obéissant et si caressant d'habitude, ne répondait pas à son appel. Je l'en punissais en lui tirant les oreilles, et les larmes aux yeux, je le suppliais de ne pas avoir peur de mon ami.

— Mes habits sentent l'acide, c'est pourquoi le chat m'évite, m'expliqua Bonne-Affaire.

Mais je savais que tout le monde, et même grand-mère, avait sur ce point des idées différentes, fausses d'ailleurs et très injustes à mon sens.

— Pourquoi rôdes-tu toujours dans sa chambre? grommelait grand-mère. Prends garde qu'il ne t'enseigne Dieu sait quoi...

Grand-père me rossait cruellement chaque fois qu'il apprenait que j'avais rendu visite à notre pensionnaire. Je me gardais de rapporter à Bonne-Affaire qu'on m'avait interdit de le fréquenter, mais je lui racontais en toute franchise ce que les gens pensaient de lui:

— Grand-mère a peur de toi; elle dit que tu es un magicien noir; grand-père, lui, croit que tu es l'ennemi de Dieu et que tu es dangereux pour les hommes...

Il secouait la tête comme pour se débarrasser d'une mouche; un sourire empourprait sa figure crayeuse, et mon cœur se serrait cependant que s'embaient mes yeux:

— Ah! je vois bien ce que c'est! concluait-il

tout bas. C'est triste, frerot, n'est-ce pas?

— Oui...

— C'est bien triste, frerot...

On finit par lui donner congé.

Un matin, après le déjeuner, j'allai chez lui et le trouvai assis sur le plancher, en train d'emballer dans des caisses ses effets et ses livres; il char-tonnait l'air de la Rose de Saron.

— Tu vois, frerot, je m'en vais ailleurs!

— Pourquoi?

Il me regarda fixement en disant:

— Tu ne le sais donc pas? On a besoin de la chambre pour ta mère...

— Qui est-ce qui t'a dit cela?

— Ton grand-père...

— Il ment!

Bonne-Affaire ne prit la main et m'attira à lui, lorsque je fus aussi assis sur le sol, il me calma et d'une voix plus basse:

— Ne te fâche pas... J'ai cru que tu connaissais ces manigances et que tu me les avais cachées; et je trouvais que ce n'était pas bien...

J'étais à la fois triste et vexé contre lui et ne pouvais découvrir les causes de cet état d'esprit.

— Ecoute, chuchota-t-il en souriant. Te rappelles-tu que je t'ai dit une fois de ne plus revenir?

Je secouai la tête en signe d'affirmation.

— Et ça t'avait offensé?

— Oui...

(A suivre).